

A mes camarades du 377

Par une nuit noire et pluvieuse de septembre, il vous en souvient sans doute, mes chers camarades, votre premier sommeil fut troublé par l'arrivée dans votre petit kommando de quelques intrus. C'étaient des sous-officiers, des services français du camp, détachés en renfort agricole par l'autorité allemande. Et puis, par un matin pluvieux et noir de novembre, les intrus disparurent de votre existence, non sans vous avoir éveillés de bonne heure par un tintamarre de paquetages mal arrimés. La fatalité des horaires fit ainsi qu'à son origine comme à son terme, notre séjour vous ait causé gêne et désagrément.

Mais ce sont là de menues circonstances et que je ne rappellerais pas aujourd'hui si, entre temps, nous n'avions passé deux mois côte à côte, employés aux mêmes travaux, vivant de la même vie frugale, nous retrouvant la nuit venue derrière les mêmes grillages, pour les heures de repos.

Nos rapports pouvaient n'être pas chaleureux: il pouvait y avoir entre nous méfiance, incompréhension. Sans doute, notre travail au camp nous met-il en relations avec des camarades de kommando, mais ces relations sont bien fugitives et trop officielles. Vous pouviez faire mauvaise figure à des sous-officiers, à des gens embourgeoisés dans une captivité certainement beaucoup moins pénible que la vôtre. Et puis nos sentiments sur les grands problèmes qui dominent actuellement notre existence et celle de notre pays n'allaient-ils pas se trouver en opposition? Pensions-nous français les uns et les autres, et surtout, pensions-nous français de la même façon? N'allions-nous pas constituer deux clans impénétrables, vivant face à face dans une réserve malveillante?

Si elles ont existé, de pareilles craintes furent vaines. La première chose qui attira notre regard, en pénétrant dans votre chambrée, fut une triple effigie du Maréchal, placée bien en évidence face à l'entrée, comme l'affirmation trois fois répétée de votre loyauté, de votre discipline, de votre foi patriotique. Si bien que d'emblée nous nous sommes sentis en famille et qu'il arriva, dès les premiers jours, que notre équipe, au lieu d'avoir à se raidir dans un isolement sans grandeur, se dispersa, au hasard du travail et de sympathies subitement nées, entre de petits groupes cordiaux où nous avons accoutumé d'échanger idées et impressions sur les objets les plus graves et les plus futiles, où nous nous confions très simplement les uns aux autres, ne pensant plus à nos différences accidentelles, parce que nous percevions clairement notre ressemblance foncière. Ainsi se développent de saines et franches camaraderies qui se fissent peut-être, avec le temps, muées en de solides amitiés.

Dois-je dire qu'il est un autre réconfort que j'ai tiré de mon séjour parmi vous, à constater l'estime, presque le respect, qu'ont en général pour vous les paysans rhénans dont, depuis plus de deux ans, vous êtes les

auxiliaires? N'en doutez pas, c'est votre attitude qui a fait tomber les préventions. Les paysans du Rhin savent maintenant que le Français ne marchande pas sa peine et surtout qu'il aime le travail bien fait. De là un effort de mutuelle compréhension qui, si les volontés restent bonnes, rendra plus facile, quand la guerre sera finie, l'établissement de relations cordiales pacifiques qui devraient être de règle entre voisins. J'ai vu des fermiers, avant d'entreprendre quelque tâche, demander son avis à leur prisonnier français. J'en ai vu revenir sur une décision prise parce que le prisonnier leur présentait quelque pertinente objection. Et pourtant, quels curieux travailleurs agricoles vous étiez à l'origine! Venus de partout, sauf de la culture: ouvriers d'industrie, artisans, employés, fonctionnaires, vous ne vous sentiez, pour la tâche qu'on vous imposait ni aptitude spéciale, ni même un goût bien prononcé. Mais l'extraordinaire faculté d'adaptation qui est une de nos forces essentielles a joué presque à votre insu, et vous vous êtes initiés à de rudes travaux, mettant votre point d'honneur à les accomplir avec goût.

Il y a mieux. Le travail qui lui est commandé, un captif peut le faire avec conscience, avec le sombre acharnement de l'homme qui voit dans l'occupation de ses mains le moyen d'échapper à de lancinants soucis. Une captivité déjà très longue, les tourments et les privations dont vos familles souffrent, les grands et les petits malheurs du foyer qui pèsent plus lourdement parce qu'ils s'aggravent de la séparation, la brièveté réglementaire du courrier et ses retards parfois, autant d'excuses à une mélancolie opiniâtre. Or vos gardiens, vos employeurs vous voient toujours de bonne humeur, d'une bonne humeur entraînant et communicative, signe d'une vitalité à toute épreuve. Comment ne pas estimer des hommes que les pires malheurs ne peuvent abattre, qui manœuvrent la mauvaise chance, qui affirment par leur attitude quotidienne leur foi inébranlable en leur propre avenir, en l'avenir de leur patrie et de leur race? Ainsi aurez-vous fait sur la terre d'exil la meilleure des propagandes françaises.

„Les prisonniers de guerre, disait l'empereur Napoléon, sont des malheureux qu'il faut oublier.“ Curieuse époque, vraiment, que notre, pauvre époque bouleversée où ce sont les prisonniers de guerre qui se font les représentants les plus respectables de leur pays dans le désarroi, parce que, après avoir été sous les armes ses défenseurs malchanceux mais irréprochables, ils estiment rester en captivité comptables de son honneur et de ses traditions.

Mes camarades du 377, c'est à vous que j'ai dédié ces quelques lignes parce que c'est au milieu de vous qu'un sort bienveillant m'a fait passer mes heures agricoles en Allemagne, parce que, toutes les fois que je penserai à ceux des kommandos, c'est vos visages graves, bronzés

40 - P 1099 Rg

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

L'Allocation familiale est une somme versée en plus du salaire aux travailleurs chargés de famille pour les aider à assurer l'éducation et l'entretien de leurs enfants.

En vue de répartir équitablement les frais résultant de cette innovation, on imagina en 1916 de grouper les employeurs en Caisses de Compensation alimentées par les cotisations patronales et assurant aux salariés le service des allocations. C'est ce système qui a été rendu obligatoire par la loi du 11 Mars 1932.

Par la suite, d'autres lois ont étendu le bénéfice de l'institution aux agriculteurs, aux travailleurs indépendants et aux employeurs eux-mêmes.

Les Allocations familiales sont versées par des organismes différents suivant les catégories de bénéficiaires.

Aux Salariés de toutes les professions (ouvriers, employés, domestiques, personnel agricole et aux ouvriers qui effectuent habituellement et régulièrement des travaux à domicile, par la Caisse de Compensation patronale à laquelle l'employeur doit obligatoirement s'affilier.

Aux travailleurs indépendants, artistes, petits commerçants sans personnel, par une Caisse de Compensation de travailleurs indépendants ou Agricole à laquelle ils sont obligés de s'affilier personnellement, même s'ils n'ont pas d'enfant.

Aux employeurs de main d'œuvre de toutes les professions industrielles, commerciales, libérales et agricoles, par la Caisse de Compensation à laquelle ils ont déclaré leur personnel.

Aux Fonctionnaires et assimilés (agents de l'Etat, des Municipalités, etc...) par l'Administration qui les emploie.

*

Au Personnel de certaines grandes entreprises (S.N.C.F., Compagnies d'électricité, etc...) par leur employeur lorsque l'entreprise a un service particulier d'allocations familiales agréé par le Ministère du Travail.

Pour avoir droit aux Allocations familiales, il faut:

1° **Travailler.** Les allocations sont proportionnées au nombre de jours ou d'heures de travail. Néanmoins, en cas de chômage partiel de l'entreprise, les allocations sont versées intégralement.

Cependant, si la mère a travaillé plus que son mari, elle peut demander à recevoir la différence de la caisse d'allocations, de l'Administration ou du Service dont dépend son employeur.

2° **Etre inscrit à une caisse de compensation**, soit directement pour les travailleurs indépendants et les employeurs, soit par l'intermédiaire de l'Employeur pour les salariés.

3° **Avoir au moins 2 enfants à charge.**

4° **Justifier sa situation de famille**, en

fournissant les pièces demandées par la caisse de compensation.

Les Etrangers perçoivent également les allocations familiales.

Donnent droit aux allocations:

Les enfants légitimes du salarié ou les enfants issus d'un précédent mariage de son conjoint,

Les petits enfants, lorsqu'ils sont orphelins,

Les frères, sœurs, neveux ou nièces, lorsqu'ils sont à la charge exclusive,

Les enfants adoptés,

Les pupilles, lorsque le tuteur en a la charge,

Les enfants naturels reconnus, lorsqu'ils sont entièrement à la charge de celui qui les a reconnus.

Les enfants recueillis, quand les parents sont disparus ou incapables de travailler.

Pour ouvrir droit aux allocations, les enfants doivent être à la charge du travailleur. Si l'enfant est apprenti et touche un salaire de quelque importance, il ne donne plus droit aux allocations.

Ne pas avoir dépassé l'âge de 15 ans, ou de 17 ans s'ils sont en apprentissage ou s'ils sont incapables de travailler, infirmes ou incurables, ou de 20 ans s'ils continuent leurs études.

Les Allocations familiales sont versées:

a) à la mère ou à défaut à la personne effectivement chargée de l'entretien et de l'éducation des enfants, lorsque le père est déchu de la puissance paternelle,

b) à celui des parents ou à la personne, salariée ou non, qui à la garde des enfants en cas de divorce, d'instance de divorce, de séparation légale ou de séparation de fait.

Les allocations familiales sont maintenues dans certains cas d'arrêt de travail.

Maladie: Les salariés malades continuent de percevoir les allocations pendant 6 mois.

Accouchement: Les allocations familiales sont versées à la femme salariée pendant la période légale de repos, c'est-à-dire 6 semaines avant et 6 semaines après l'accouchement.

Accidents de travail: Les allocations sont dues pendant l'incapacité temporaire de travail. En cas de mort ou d'infirmité causées par un accident de travail, elles sont versées tant que les enfants y ouvrent droit en raison de leur âge.

Congés payés: Le travailleur salarié continue de recevoir les allocations pendant la durée légale de son congé payé.

Pour les allocations familiales proprement dites, leur montant est égal à 10 % du salaire moyen départemental pour 2 enfants à charge, 30 % pour 3 enfants et 30 % par enfant en sus.

Henry LEROY

Chef du Service Guichets

à la Caisse de Compensation de la Région Parisienne.

MOUVEMENT PÉTAIN

Les Sept Etoiles de France

„Il n'y a pas de plus heureuse minute pour un écrivain que celle où, tenant une certitude, il prend sa plume et se dit:

„Je vais la faire partager!“

C'est par cette phrase que commence le dernier livre de M. René Benjamin: „Les Sept Etoiles de France“ (Plon, éditeur), que nous venons de recevoir au Stalag — hélas en un seul exemplaire — Et c'est un peu un sentiment semblable qui nous anime, après que nous l'avons lu, et nous incite à en parler à nos camarades pour essayer de leur donner le désir de le lire à leur tour et de demander qu'on le leur envoie de France.

Sous une forme simple, souvent même familière, ce qui n'exclut pas l'émotion mais lui confère au contraire plus de force de pénétration, et avec un sens particulier du pittoresque, ce petit livre nous permet d'imaginer ce qu'est la vie quotidienne du Maréchal, presque de vivre avec lui quelques heures.

Et ces quelques pages, où alternent le récit anecdotique et la réflexion personnelle, comme dans une causerie particulièrement brillante et facile à suivre, nous en ont appris plus sur le caractère et la personnalité du Maréchal que tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour. Elles complètent parfaitement, surtout pour les Prisonniers (tout au moins pour ceux qui ont retrouvé le goût de la méditation) l'impression profonde que leur a laissée la lecture des Messages.

* * *

Le choix de ce titre „Les Sept Etoiles de France“ a été inspiré à M. René Benjamin par une idée de poète: un rapprochement symbolique entre les sept étoiles qui ornent la manche du Maréchal et sept traits particulièrement marquants de sa personnalité.

Négligeant d'autres aspects d'un caractère dont les historiens diront l'exceptionnelle valeur, il relève et commente successivement: deux qualités de l'esprit: Ordre et Vérité; deux du caractère: Autorité et Travail; deux du cœur: Bonté et Honnêteté; une enfin de l'âme (et peut-être étoile plus brillante encore que les autres): Spiritualité.

* * *

C'est l'harmonieux équilibre de ces qualités qui explique qu'il ait conçu et déjà en partie réalisé une œuvre qui semble défier les forces d'un homme.

... „Il n'a reculé devant rien, il a tout entrepris. Et il a commencé à lui seul une Révolution Nationale qui devrait être le fait de toute la Nation, mais que la Nation lui laisse faire en regardant et en soupirant. La Nation est assise; elle est au spectacle et elle trouve que cela ne va pas vite.“

Une telle attitude, faite d'incompréhension et d'ingratitude, n'est-elle pas trop souvent la nôtre? Evidemment nous avons pour excuse d'ignorer une grande partie de ce qui s'est passé en France depuis presque trois ans — tout au moins de n'avoir pas vécu tous ces événements ni subi toutes ces mesures qui ont pour effet de modifier le visage de la France.

Au moins, sommes-nous assez nombreux à désirer réellement être informés de l'œuvre du Maréchal, c'est-à-dire en comprendre le sens et la portée, plutôt que piétiner en n'en voulant voir que les difficultés et les lenteurs?

* * *

Comprendre — désirer comprendre — toujours le même réflexe français, alors qu'il serait plus indiqué dans une telle occasion d'essayer d'aimer, c'est-à-dire en définitive, de comprendre par le cœur et par suite d'acquiescer la Foi. C'est, croyons-nous, un des objectifs

que s'est proposé M. René Benjamin que d'éveiller dans nos sensibilités des résonances telles que soit affermie notre adhésion au Maréchal, à sa personne et à son œuvre, qui sont inséparables.

A l'heure actuelle, il n'est pas de nécessité plus pressante que celle d'une Foi nationale, nous unissant autour du Chef dont la voix paternelle nous donne cet avertissement d'aveuglante évidence:

„Dans la tourmente qui envahit le monde, les pays qui éviteront la guerre civile garderont seuls la force d'atteindre des temps plus heureux.“

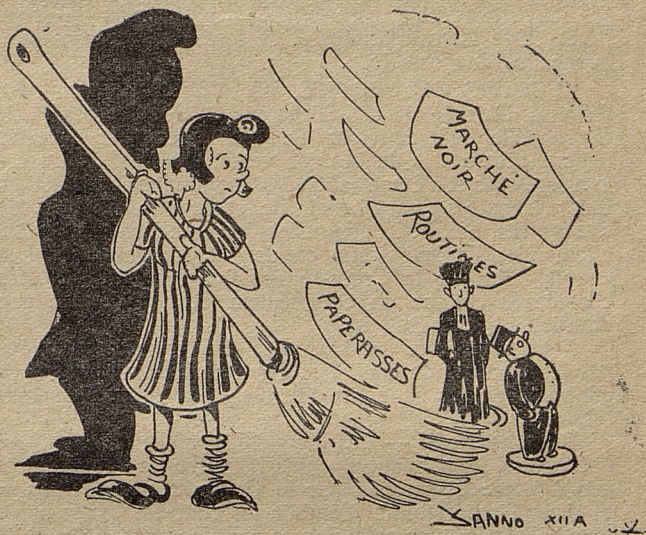
* * *

Ce n'est là qu'un des aspects de ce redressement moral auquel nous convient les Messages et qui est sur le plan individuel la condition première de la Révolution Nationale et en définitive du salut de notre pays.

La tâche est difficile; elle s'impose cependant dès maintenant aux Prisonniers comme aux autres Français. Du moins, pour nous aider, avons-nous l'exemple de celui auquel ni les tristesses ni les déceptions n'ont été ménagées, mais qui, dans la fermeté sereine et l'honnêteté de son caractère n'a pas varié d'une ligne. Inspirons-nous en particulier des sept traits analysés par M. René Benjamin.

Dans notre exil, gardons les yeux fixés sur les „Etoiles de France“.

J. C.



„M'sieur le Marechal, c'est un travail trop dur pour moi, il me faudrait les prisonniers.“

LOISIRS ET ENTR'AIDE

Le Kommando 1611 a organisé un spectacle de variétés qui fut donné le 15 novembre, en soirée, sous la direction de Rouet. On y applaudit les chansonniers, diseurs, acrobates comiques et trois sketches dont l'un écrit en collaboration par deux camarades du kommando. Une quête produisit la somme de 250 RM. au profit du Secours d'hiver du Maréchal et de la Caisse d'entr'aide du XII A. Une bonne soirée, une bonne œuvre.

AVIS

HOMME DE CONFIANCE.

SANITAIRES. — La Délégation de Berlin (Bureau Médical) vient de nous donner les précisions suivantes sur la reconnaissance et la libération des sanitaires :

„Dès lors qu'un duplicatum officiel, établi par le Service de Santé et validé par les Services Diplomatiques des Prisonniers de Guerre, a été transmis aux autorités allemandes (O. K. W.) Paris, le rôle des organes français sur le plan individuel est terminé et **aucune autre démarche n'est à faire** ni par le prisonnier, ni par sa famille.

Les Autorités allemandes viennent de faire connaître à la Délégation que dès qu'un transport de rapatriement du personnel sanitaire français dont les services ne sont pas nécessaires sera à nouveau possible, les Camps recevront des listes nominatives des sanitaires militaires français reconnus ultérieurement comme tels.

Les Autorités allemandes traitent donc la question dans son ensemble et ont invité les services français à ne pas leur soumettre de cas individuels.

L'Homme de Confiance ne peut donc intervenir en aucune façon et il ne sera plus répondu aux nombreuses demandes qui lui sont envoyées chaque jour à ce sujet.

MILITAIRES DE CARRIERE. — Communiqué officiel n° 105 de la Direction du Service des P. de G. en date du 17 Décembre 1942.

„A la suite de la démobilisation de l'Armée, des militaires de carrière, prisonniers de guerre, ont pu, à juste titre, éprouver des craintes au sujet de leur situation à venir lorsqu'ils seront rapatriés.

Le Secrétaire d'Etat à la Guerre informe les Officiers, Sous-Officiers et Hommes de Troupe d'active, prisonniers de guerre, que des mesures sont prises, dès maintenant, en vue de leur reclassement professionnel dans la vie civile, à leur retour en France.

Ce reclassement sera opéré, compte tenu de leurs titres et de leurs aptitudes et de leurs désirs dans toute la mesure du possible.

SECOURS COLLECTIFS EN VÊTEMENTS. — Le Général d'Armée Besson Directeur du Service des P. de G. rappelle qu'il convient de n'envoyer aux familles aucune attestation de besoins vestimentaires, aucun organisme officiel n'étant habilité pour y donner satisfaction. Les prisonniers ayant besoin de vêtements, de linge, de chaussures, etc. . . doivent les demander aux Autorités allemandes de leur camp ou de leur kommando. Les envois faits par la Croix-Rouge française doivent être considérés comme un complément et non comme une dotation réglementaire.

Nous avons reçu les demandes de vêtements envoyées par les hommes de confiance des kommandos; nous nous efforçons de les satisfaire au mieux, selon nos disponibilités.

Colis de Noël. — Les demandes qui nous ont été présentées étant beaucoup plus nombreuses que les colis mis à notre disposition par le Gouvernement Français, et dans l'impossibilité d'établir un contrôle exact, nous avons distribué ces colis aux camarades particulièrement déshérités, c'est-à-dire à ceux qui ont reçu moins de 3 colis dans les 4 derniers mois.

Cigarettes payantes. — Toutes réclamations à ce sujet doivent être faites à la Compagnie, ce service ne dépendant pas de l'Homme de Confiance.

COLIS pour les camarades sans famille. Conformez-vous aux instructions données dans le Trait d'Union du 17-12-42 et adressez vos étiquettes au Comité d'assistance aux prisonniers de votre domicile au moment de la guerre, en mentionnant votre adresse civile.

RELÈVE. — Il nous est impossible de répondre individuellement aux nombreuses demandes qui nous sont envoyées. Que nos camarades sachent que si leur demande rentre dans le cadre des catégories susceptibles d'être touchées par la Relève elle sera prise en considération, et soumise aux Autorités chargées de l'établissement des listes.

COURRIER. — S'il vous est possible de faire une lettre séparée pour chaque service intéressé (Trésorerie, Croix-Rouge, Bibliothèque, Service Juridique, Journaux, Habillement, Sports, Mouvement Pétain, etc. . .) vous aurez plus rapidement les réponses.

Commission médicale mixte. — Une note récente parue dans la Presse a porté à la connaissance de nos camarades l'existence d'une commission médicale mixte.

Un grand nombre de demandes tendant à la présentation devant cette Commission ayant été adressées tant au Médecin Chef qu'à l'Homme de Confiance, il y a lieu de donner quelques explications à ce sujet :

La présentation d'un P. G. devant cette Commission n'a lieu que sur proposition du médecin-chef français et seulement en cas de désaccord avec les autorités médicales allemandes, ou de doute, à la suite d'une proposition de rapatriement pour ledit Prisonnier.

Il s'ensuit que si un P. G. n'a pas été l'objet d'une proposition de rapatriement à la suite de laquelle un doute subsisterait, il ne peut demander son passage devant la Commission médicale mixte.

Le médecin-chef français ne pouvant sur simple déclaration écrite d'un camarade juger de son inaptitude au service militaire, il n'y a donc pas lieu de lui adresser de demandes de ce genre. Seul le médecin du Kommando est à même de juger de l'état d'un camarade et habilité pour le diriger, soit sur le Stalag, soit sur un hôpital, où le médecin français fera, s'il y a lieu, une proposition de rapatriement, et, en cas de contestation ou de doute comme il est dit plus haut, une demande de présentation devant la Commission médicale mixte.

Accidents de travail. Conformément aux ordres de Monsieur le Colonel Commandant le Stalag, les Kommandoführer doivent signaler immédiatement les accidents de travail.

Dans le cas où, en outre, des déclarations d'accidents sont adressées à l'Homme de Confiance du Stalag, ne pas oublier, en fournissant tous les renseignements utiles, **de mentionner soigneusement le nom et l'adresse de l'employeur** au service duquel l'accident s'est produit.

Service de la Croix-Rouge. — En raison des nombreuses mutations effectuées dans les kommandos au cours des dernières semaines, des erreurs ont pu se produire dans les envois de la Croix-Rouge pour les mois de Décembre et de Janvier. Veuillez donc nous adresser régulièrement, la première semaine de chaque mois, votre effectif portant indication du nombre de travailleurs en usines, en culture ou en forêts. Dès que des mutations importantes se produisent, informez-en notre service en précisant les nouvelles affectations des partants ou l'origine des nouveaux venus. Quand vous nous adressez l'avis de reçu, notez au verso si l'envoi était conforme à l'effectif ou non.

Pour les expéditions, nous suivons l'ordre numérique des kommandos. Cependant, nous sommes souvent dans l'obligation de retarder les envois faute d'emballages. Vous êtes responsables quand vous négligez de réexpédier en très bon état caisses et sacs. Précisez sur l'avis de reçu que cette réexpédition a été effectuée.

Dotation pour Février et Mars:

Kommandos d'industrie:

2 Kg Biscuits
0,340 Bœuf
2 boîtes de sardines
5 Paquets de cigarettes
1 paquet de tabac.

Kommandos de culture:

0,250 Cacao
5 paquets de cigarettes
1 paquet de tabac.

Couvertures et chaussures personnelles. Il est rappelé que seul est valable le bon de propriété délivré par la Poste du Stalag ou par la compagnie. Ce bon est établi sur présentation d'une attestation du Kommandoführer. Réclamez-le dès réception de votre colis contenant les objets personnels.

Décès.

Nous recevons confirmation de la mort de notre ancien camarade de captivité Johannès CUCUMEL, adjudant dans l'Armée de l'air, tombé en service commandé, le 28 Août 1942, aux environs de Brive.

Tous ceux qui l'ont connu au XII A regretteront ce brave garçon très simple et très droit, qui fut jusqu'au bout un serviteur loyal et efficace de son pays. Il avait sept palmes à sa croix de guerre et était depuis peu Chevalier de la Légion d'Honneur.

* * *

COMITÉ D'ENTRAIDE.

Sommes recueillies pour le mois de Novembre 1942:

Au Camp	356,45
Dans les Kommandos	2329,40
Divers	475,53
	<hr/>
	3161,38

Pour le mois de Décembre 1942:

Au Camp	872,31
Dans les Kommandos	9269,96
Divers	431,05
	<hr/>
	10573,32

Activité du Comité à la date du 31 Décembre 1942
140 secours, dont 91 mensuels.

SERVICE DES JOURNAUX.

Tarif des abonnements et réabonnements pour une durée de trois mois.

Matin — Petit Parisien — Oeuvre — Paris Soir — 4,50 RM. — Pariser Zeitung 3,60 — L'Echo de Nancy 8,60 — L'Auto 1,00 — L'Illustration 5,50 — Der Adler (édition française) 1,20 — La Gerbe, Comoedia 2,00 — Soir de Bruxelles 8,50 — La Légia 4,50.

Actuellement les abonnements suivants sont disponibles: Matin, Echo de Nancy, Auto, Illustration, Der Adler, Comoedia. Les demandes d'abonnement pour les autres journaux ne seront retenues qu'au fur et à mesure des disponibilités.

Avis important: Lorsqu'un abonné quitte son kommando pour une raison quelconque, l'homme de confiance est tenu de retourner ses journaux au **Service des Journaux du Stalag** avec la mention „A quitté le Kdo“.

SERVICE DE LA POSTE.

Afin d'assurer l'acheminement correct du courrier, les hommes de confiance des kommandos voudront bien insister auprès de leurs camarades pour qu'ils observent les recommandations suivantes:

1° Les lettres et étiquettes-colis doivent être pliées séparément et faire apparaître de façon lisible l'adresse du destinataire, y compris l'indication de la zone (ou, pour les lettres adressées à d'autres P. G., l'indication du Stalag, en chiffres romains.)

2° L'expéditeur a intérêt à indiquer lui-même sur la partie retour son adresse complète (Nom, prénom, grade, matricule, numéro de kommando).

3° Aucune correspondance n'est admise sur les étiquettes (sauf l'indication de l'adresse civile de l'intéressé sur les formules envoyées directement à des comités d'assistance).

4° Bien vérifier que la formule envoyée est remplie: il arrive que, faute d'un élémentaire effort d'attention, des camarades envoient des lettres non-écrites.

COLIS. — Lorsqu'il arrive dans un kommando des colis dont les destinataires se trouvent, ailleurs, l'homme de confiance doit faire le nécessaire pour que ces colis soient retournés sans retard au camp. Il est prié d'inscrire sur le colis une mention explicative telle que: inconnu (ou n'est plus) au Kdo n° . . . , de façon que l'on sache s'il s'agit d'une erreur d'acheminement ou d'une fausse direction, etc. . . .

— Il est instamment recommandé de vérifier avant l'expédition de chaque lettre, carte ou étiquette, que la mention portée sur l'adresse est bien Stalag XII A et non XII B. En effet, des formules postales distribuées actuellement encore portent cette dernière mention, qu'il y a lieu de corriger. Faute de quoi, le courrier au retour risque d'être retardé ou perdu.

SERVICE SANITAIRE.

Dentiste. — La Station dentaire du Stalag XII A demande d'urgence des mécaniciens--dentistes ayant des connaissances sérieuses de prothèse dentaire.

Ecrire immédiatement à l'Homme de Confiance.

CENSURE DE LIVRES.

Nous rappelons qu'il est indispensable de mentionner sur chaque livre envoyé à la Censure: le N° du Kommando; le nom et le matricule du propriétaire.

En cas de réclamation, indiquer le titre et l'auteur du ou des livres réclamés. Les réclamations devront être faites immédiatement. Passé deux mois, elles ne seront plus admises.

OBJETS TROUVÉS.

A la poste-colis, une photographie en pied (75×120) d'une petite fille blonde de 7 à 9 ans. Réclamer au bureau du journal.

HOMME DE CONFIANCE BELGE.

1. **Transferts de Fonds.** Nous attirons l'attention des p. g. Belges sur les points suivants: Les envois sont automatiquement liquidés par la Croix-Rouge, dès qu'ils lui parviennent et les bénéficiaires n'ont aucune demande à faire à ce sujet.

La Croix-Rouge Belge ne peut adresser un rappel au camp qu'après un délai de 6 mois pleins, écoulé depuis la date d'annonce de l'envoi par le prisonnier. Lorsqu'un transfert annoncé n'arrive pas à destination, le fait est souvent dû à l'une ou l'autre négligence du prisonnier lui-même, qui, par exemple: dépose une demande d'envoi de fonds sans disposer du disponible nécessaire; omet de remplir les formalités nécessaires à l'expédition du mandat en Belgique; a fait sa demande sur une liste de transferts destinés à la France (l'envoi reste alors assez longtemps en souffrance à Paris). Il importe donc que lorsqu'un prisonnier constate une anomalie dans la transmission d'un envoi d'argent, qu'il s'assure immédiatement, par l'entremise de l'Homme de Confiance du camp, que sa demande était en règle. D'autre part, lorsqu'un prisonnier effectue un envoi de fonds en faveur de la Croix-Rouge Belge, il y a lieu pour lui d'indiquer le motif de l'envoi (envoi d'argent pour l'expédition de colis ou de livres). Ceci permettrait un envoi plus rapide des colis éventuellement commandés.

2. **La Fraternelle d'Après Guerre du 1er Régiment de Lanciers** rappelle que seules les étiquettes de colis adressées à la Présidence, rue Louvrex à Liège, seront prises en considération. Les nécessiteux du Régiment peuvent y adresser leurs étiquettes.

3. L'Arrêté du 12 Novembre 42 accorde aux Belges victimes de la guerre, mutilés et prisonniers ayant au moins un an de captivité, un droit de priorité pour l'admission aux emplois publics.

Des membres du personnel enseignant se trouvant encore en captivité ont déjà reçu des promotions ou ont été nommés dans l'enseignement communal. Tout instituteur ainsi nommé peut être remplacé par un agent nommé provisoirement.

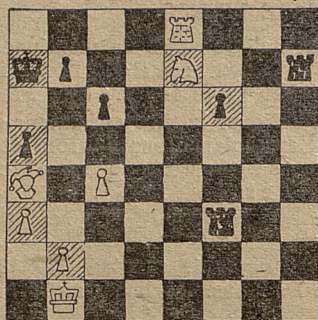
4. **Le Service Instruction et Récréation** rappelle que les demandes individuelles de livres doivent être adressées par les prisonniers à l'Homme de Confiance Belge du camp qui transmettra à la Croix-Rouge Belge.

5. **Secours d'Hiver Belge:** Nous avons versé à la Direction du Secours d'Hiver Belge, une somme de 275 Rm, montant de versements effectués par nos camarades des kommandos.

Nous demandons aux Hommes de Confiance des Kommandos de conserver ces Avis et de les tenir à la disposition de leurs camarades.

Les Echecs

Problème N° 4 (Fin de partie jouée au stalag XII A par F. Troncin (Blancs) Gervais (Noirs).



A B C D E F G H

Les Blancs jouent et . . . Mais au fait, que joueriez vous dans cette position?

Clé du Problème N° 3 : Dc4.

Ouvertures classiques. Partie Française:

- | | |
|-----------------|---------------|
| 1 e4 — e6 | 9 Ca3 — c5* |
| 2 d4 — d5 | 10 c3 — Cc6 |
| 3 Cc3 — Cf6 | 11 Cc2 — O—0 |
| 4 Fg5 — Fe7 | 12 f4 — c×d |
| 5 e5 — Cf6d7 | 13 c×d — b5 |
| 6 F×F — D×F | 14 Cf3 — Fb7 |
| 7 Cb5 — Dd8 (1) | 15 0—0 — Tac8 |
| 8 Fd3 — a6 | |

(1) A partir du 7e coup des Noirs, le début théorique est pour ainsi dire terminé et les coups qui suivent ici ne vous sont donnés qu'à titre d'exemple d'une suite logique.

Partie Française jouée à St Petersburg en 1909 (Bl: Forgaes — N: Tartakower)

- | | |
|------------------|-------------------|
| 1 e4 — e6 | 15 0—0 — a5 |
| 2 d4 — d5 | 16 Tae1 — b4 (5) |
| 3 Cc3 — Cf6 | 17 f5!! (6) e×f |
| 4 Fg5 — Fe7 | 18 g4!! — f×g |
| 5 e5 — Ce4 (1) | 19 Cg5 — g6 |
| 6 C×C — F×F | 20 Tf6 — Rg7 |
| 7 C×F — D×C | 21 Tef1 — Fe8 (7) |
| 8 g3 (2) — c5 | 22 Df4 — Cd8 (8) |
| 9 c3 — Cc6 | 23 e6 — Ta6 |
| 10 f4 — De7 | 24 De5 — Rh6 (9) |
| 11 Cf3 — Fd7 | 25 Tf5 (10) — b×c |
| 12 Dd2 — 0—0 (3) | 26 C×f7+ — C×C |
| 13 Fd3 — c4 (4) | 27 Th5+ — Rg7 |
| 14 Fe2 — b5 | 28 T×g6 + mat |

(1) Cf6d7 était meilleur. Pourquoi échanger ce C si utile à la défense côte Roi et permettant en outre, retiré à d7 l'avance c5 qui commence à miner le centre?

(2) Menaçant f4. Mais Cf3 est plus fort, car le terrain dominé est plus vaste. — (3) Nous aurions préféré le grand roque: les pièces mineures noires pouvaient plus efficacement défendre leur Roi. — (4) Une fermeture peu avantageuse: c×d, suivi de Tac8 eût laissé quelque contre-chance. — (5) Tentative d'intimidation. Mais, il n'y a rien à craindre pour les Blancs. — (6) Ce sacrifice et le suivant ont pour but d'ouvrir les lignes au profit de l'attaquant. — (7) Les Noirs sont maintenant réduits à une pénible défensive. — (8) Forcé, car les Blancs menaçaient Ce6+. — (9) Si Rg8, e×f+; et si Rh8, alors Te6+ (découverte) — Df6; D×D mat. La meilleure défense serait donc sur e×f—, T×f7. Mais hélas! On a ensuite: 26 T×T! — D×D; 27 Tf8+ — Rg7; 28 d×D et gagne. — (10) La fin est de toute beauté. Nous conseillons à nos lecteurs de bien étudier toutes les variantes. Ils en tireront un grand profit.

F. TRONCIN.

Impressions de Noël

Ce soir, je ne serai pas auprès de vous et mon cœur est rempli de tristesse. Les souvenirs des Noëls d'avant-guerre affluent à mon cerveau et aiguissent ma peine. Je revois notre chez-nous si tranquille, je pense à ma toute petite attendant impatiemment la venue du Petit Jésus. Je la revois, en cette veille de Noël, dans son petit lit, luttant contre le sommeil et répétant la demande tant de fois faite. J'entends des petits pieds trotinant sur le plancher, des cris de surprise et de joie, et je revois les gestes impatients de briser ficelles et rubans. Seigneur! que nous étions heureux tous trois. Et maintenant, vous êtes seules, je suis seul . . .

Au milieu de la baraque un arbre de Noël est dressé, des mains habiles le garnissent de bougies, de rubans, d'étoiles, d'ouate neigeuse. Partout on décore: banderoles tendues, branches de sapin étoilées, bougies, lampes, lanternes, apparaissent dans tous les coins. Un concert est prévu pour le Réveillon, des camarades installent près de l'arbre de Noël une estrade pour l'orchestre. Tiens! je me sens moins seul. Si mes camarades font preuve de tant d'ingéniosité, de dévouement, c'est qu'ils ont deviné ma détresse et les peines de tous ceux qui se croient abandonnés. Mon cœur se desserre, ma tristesse se dissipe.

J'arrive de bonne heure à la baraque du Théâtre, après la représentation du Mystère de Noël. Dans quelques instants la messe de minuit sera célébrée. C'est drôle, je ne sais si c'est la paix qui règne avant l'heure dans cette salle, sa décoration ou les vives lumières qui illuminent l'autel, mais je sens mon cœur apaisé, prêt à espérer. Les camarades arrivent en foule, en quelques minutes la salle est comble. Et puis, après le Minuit chrétiens chanté par François Pérée, c'est la Messe. Le recueillement de l'assistance, les chants tant de fois entendus vont vers vous, mon Dieu. Vous ne m'avez pas abandonné, je suis plus près de vous, plus près de mes camarades, vous avez eu pitié de ma détresse, mon cœur espère des jours meilleurs et je sais que vous avez mis le même espoir au cœur de ma femme et de ma fille chéries.

Après un gai réveillon, je m'endors malgré la musique et les chants. Et je suis heureux, je nous revois bientôt ensemble et l'an prochain nous chanterons! „Noël! Voici le Rédempteur!“

J. M. CONTET.

FOOTBALL

Une petite bruine, grisaille ce dimanche après-midi d'hiver. Les foot-ballers du camp s'en vont jouer contre des équipes de kommandos sur un terrain des alentours de Limburg. Atmosphère retrouvée des départs d'autrefois vers les stades de banlieue dans les rues désertes à l'heure du déjeuner. Le public de prisonniers qui borde la touche fait songer aux „mordus“ qui hantent fidèlement le terrain le plus déshérité.

Un premier match oppose l'équipe B du Stalag à une sélection des kommandos 1176, 1383 et 1427. Stalag B bat Sélection des Kommandos par 5 buts à 1.

En second match, l'équipe A du Stalag rencontre le 1233, équipe reine parmi celles des kommandos de Limburg.

Stalag A bat 1233 par 10 buts à 0.

Excellente partie de l'équipe du Stalag qui est tout entière à féliciter, le 1233 lui donnant la réplique sinon avec brio et science, du moins avec cœur et courage.

Monsieur Baron, arbitre fédéral, dirigea les deux rencontres avec autorité et maîtrise.

En conclusion, excellente journée pour le sport, la santé physique et la santé morale des prisonniers. Il est à souhaiter que de telles rencontres se renouvellent souvent.

M. J.

Limburger Vereinsdruckerei G. m. b. H., Limburg a. d. Lahn